

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- Votre avis définitif d'attribution de bourse (et non l'avis conditionnel).
- Un RIB (Si vous n'êtes pas le titulaire du compte, remplir la décharge en page 1).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Le remboursement du montant de la cotisation de Sécurité Sociale Etudiante est à demander auprès de l'URSSAF - Siège social de l'URSSAF Champagne-Ardenne, 202, rue des Capucins, CS 60001, 51089 Reims cedex - téléphone au 3957 (service 0,12 € min + prix d'appel) du lundi au vendredi de 9h à 17h.
- Dans tous les cas, les frais de médecine préventive restent acquis à l'Université de Reims Champagne-Ardenne.
- Imprimé et pièces justificatives à déposer au service de scolarité de votre composante.